

SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL HERAULT MEDITERRANEE

Création du port fluvial Hérault Méditerranée sur le Canal du Midi à Agde

CONCERTATION PREALABLE DU 20 AOUT au 28 SEPT. 2018

BILAN



OCTOBRE 2018

SOMMAIRE :

Préambule	p. 3
I. Le projet du port fluvial	p. 4
II. L'organisation de la concertation	p. 6
III. Le bilan quantitatif de la concertation	p. 13
IV. Le bilan qualitatif de la concertation	p. 13
V. Les enseignements et suite à donner	p. 14

Préambule

Par délibération du 29 Mai 2018, le comité syndical du Port fluvial Hérault Méditerranée a décidé un temps de concertation préalable avec le public du 20 Août au 28 Septembre 2018.

Ce temps de concertation intervient en cours de conception du projet, après la création du Syndicat Mixte du port Fluvial Hérault Méditerranée intervenue le 30 Mai 2017 et avant le lancement d'un appel à candidature pour la création d'une SEMOP pour la création et la gestion du port fluvial, programmée pour fin 2018.

Le Syndicat Mixte du Port Fluvial Hérault Méditerranée est la structure publique à l'initiative du projet. Il rassemble VNF et la CAHM. La structure a fait appel en 2018 à une AMO qui vise à l'accompagner pour la création d'une SEMOP en vue de la construction et la gestion du port. Cette SEMOP devra regrouper au sein d'une même entité publique-privée le SMO et d'autres partenaires, notamment privés, compétents pour la construction et la gestion du port.

Si la CAHM et VNF avaient déjà porté à partir de 2013 un projet de port fluvial sur le Canal du Midi, le SMO s'appuie sur les études réalisées à l'époque afin de lancer l'appel à candidature pour la création de la SEMOP. La procédure projetée de fin 2018 à mi 2019 vise néanmoins à questionner avec les professionnels les données d'étude détenues et proposer un nouveau projet tenant compte de ces éléments et des évolutions connexes.

La concertation préalable vise à associer les usagers et le public à la conception du projet dans un temps intermédiaire avant la réflexion partagée des partenaires de la SEMOP sur le dossier.

I. LE PROJET DE PORT FLUVIAL

Dès 2009, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et VNF se sont rapprochés afin d'élaborer ensemble le projet de réaménagement et d'extension du port de plaisance fluviale sur le canal du midi et l'écluse ronde sur la commune d'Agde.

Différentes études ont été menées durant les années suivantes afin de définir la faisabilité d'un tel projet et établir des objectifs partagés :

- Augmentation des capacités d'accueil en termes d'anneaux par agrandissement du bassin
- Réalisation d'une véritable capitainerie et d'un point d'information touristique
- Installer le loueur de bateaux dans de bonnes conditions économiques
- Respecter les normes environnementales en vigueur en installant les équipements nécessaires (cuves de récupération eaux noires/eaux grises, sanitaires...)
- Réhabiliter les quais et les espaces piétonniers et créer un parc naturel pour mettre en scène le site
- Créer un accès sécurisé et des parkings
- Réhabiliter et valoriser l'Hôtel Riquet

La coopération s'est poursuivie jusqu'à la réalisation en 2013 d'un avant-projet (AVP) pour établir un programme de travaux et définir les maîtrises d'ouvrage. L'estimation du coût total du projet AVP s'élève à près de 10 millions d'Euros.

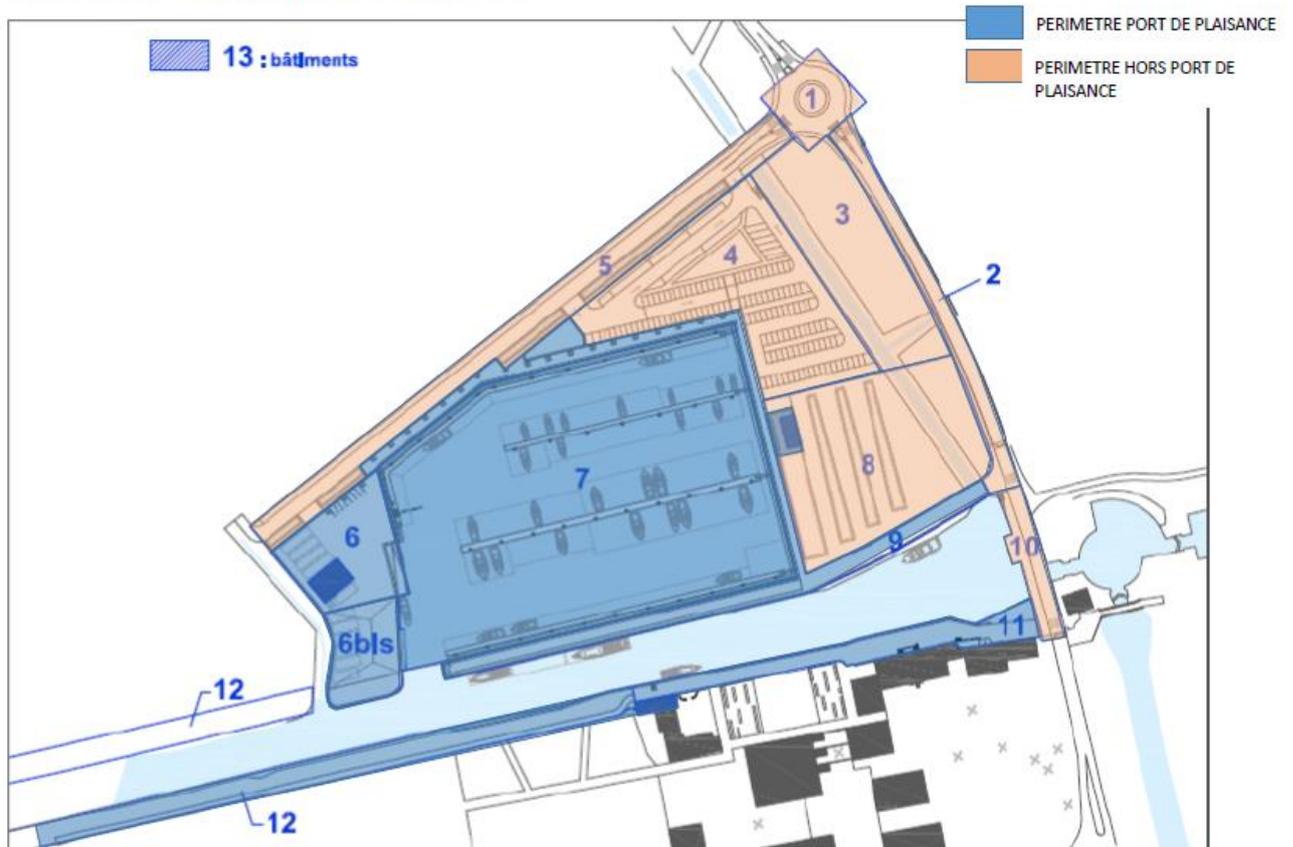
L'avant-projet prévoit l'extension de l'actuelle halte fluviale sur la rive gauche du Canal du Midi à Agde, en un véritable port de 200 à 250 anneaux, et la structuration des services portuaires associés :

- agrandissement de la darse actuelle, l'aménagement de parkings spécifiques et la création d'une zone technique pour la maintenance fluviale,
- développement d'une gamme de services aux usagers significative, sur le port ou à proximité immédiate, permettant de qualifier l'équipement futur de « port premium » conformément à la stratégie portuaire de VNF sur le Canal du Midi.

Le coût estimatif est établi sur la base de deux périmètres opérationnels :

- Un premier périmètre restreint (en bleu ci-après) de 6 M€ qui correspond à la réalisation des équipements purement portuaires (darse, capitainerie, pontons ...). C'est sur ce périmètre que la création de la SEMOP est envisagée et que les modélisations financières ont été construites.
- Un second périmètre élargi (en rose) qui comprend tous les travaux d'accompagnement du port (raccordement sur la RD, parking, aménagements paysagers...) néanmoins nécessaires au bon fonctionnement du port. Pour ces travaux dont le coût est estimé à 4,5 M€, les financements extérieurs (Etat, Région, Département) attendus représentent près de 70 % du coût des travaux, soit plus de 3,3 M€.

**PROGRAMME PORT DE PLAISANCE FLUVIALE – CANAL DU MIDI – AGDE
PROPOSITION DE PERIMETRE PORTUAIRE A DELEGUER**



1. Giratoire
2. RD13
3. Boisement en rive de la RD 13
4. Parking 1 visiteurs
5. Voie d'accès au port
6. Parking 2 - zone technique

7. Darse plaisance
8. Parc paysager
9. Rive nord du canal
10. Belvédère sur RD
11. Rive sud du canal
12. Canal du midi

Suite à un appel à candidature pour l'attribution d'une concession de délégation de service public infructueux faute d'équilibre économique, VNF et la CAHM ont décidé de poursuivre leur coopération et ont travaillé à l'étude d'un nouveau portage permettant sa réalisation. Cette coopération a abouti à la création du syndicat Mixte Hérault Méditerranée le 30 Mai 2017 regroupant VNF et la CAHM au sein d'une même entité publique, avant la décision de création d'une SEMOP dont l'appel à candidature est projeté à compter de fin 2018 et sa création mi-2019. La SEMOP permettra d'associer au SMO des partenaires publics et privés pour la création et la gestion future du port, via un contrat de délégation de service public par le SMO.

La procédure de consultation pour la création de la SEMOP a été lancée le 10 Octobre 2018. Le bilan de la concertation sera joint au dossier de consultation des entreprises et les observations émises seront examinées lors du choix du futur concessionnaire.

II. L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

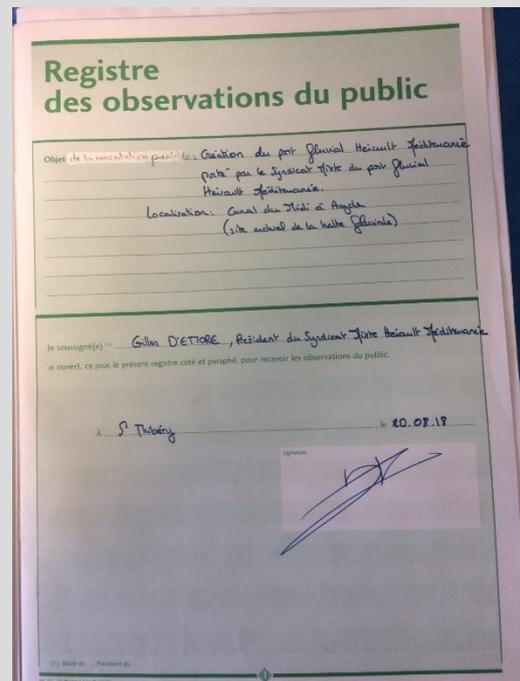
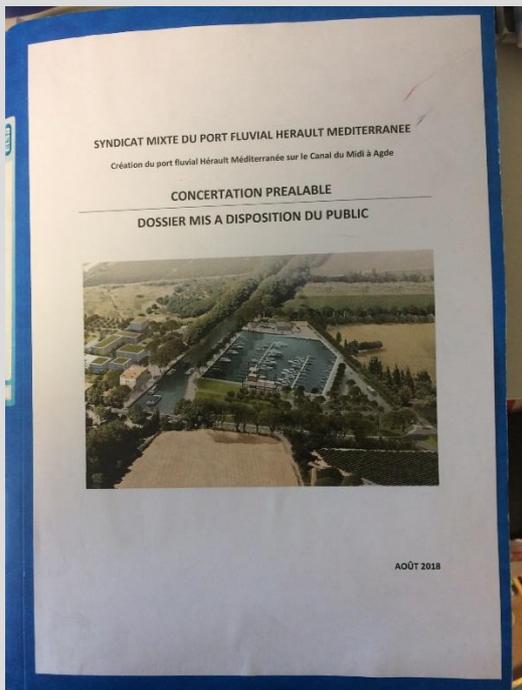
La concertation préalable sur le projet du Port fluvial Hérault Méditerranée organisée du 20 Août au 28 Septembre 2018 s'est fait dans le cadre des obligations réglementaires inscrites aux articles L.103-2 et R.103-1-6° du code de l'Urbanisme.

La période de concertation s'est faite en partie en pleine saison estivale compte tenu de la fréquentation plus importante du Canal à cette période, afin de s'adresser au maximum d'utilisateurs.

Les objectifs de la concertation étaient d'ouvrir le débat sur l'opportunité du projet, ses objectifs, les enjeux socio-économiques et les impacts potentiels du projet sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Le comité syndical du port fluvial a précisé les modalités de la concertation préalable par délibération du 29 Mai 2018 :

- pendant toute la durée de cette concertation, à savoir 40 jours minimum, mise à disposition d'un registre au siège du Syndicat mixte et du dossier reprenant les grandes caractéristiques du projet ; le dossier mis à disposition le sera également sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ; une adresse courriel spécifique sera mise à disposition du public afin qu'il puisse formuler par Internet ses observations.

► Registre d'observations du public mis à disposition à l'accueil de la CAHM, siège du Syndicat Mixte du Port Fluvial Hérault Méditerranée :



► Page Internet sur laquelle le dossier était téléchargeable :

🚩 Concertation préalable concernant le projet de port fluvial à Agde

Port fluvial Hérault Méditerranée : concertation préalable



Du **lundi 20 Août au vendredi 28 Septembre 2018**, le syndicat Mixte du Port fluvial Hérault Méditerranée organise un temps de concertation préalable avec le public sur le projet d'aménagement du port fluvial Hérault Méditerranée, en lieu et place de l'actuelle halte fluviale sur le Canal du Midi à Agde.

Par délibération en date du 29 Mai 2018, le comité syndical du port fluvial Hérault Méditerranée a fixé les objectifs poursuivis concernant la réalisation de ce projet :

- contribuer à la redynamisation du centre-ville d'Agde et plus particulièrement du secteur compris aux abords de la Gare SNCF, du Canalet et du Canal du Midi ;
- diversifier l'offre touristique proposée par l'agglomération d'Agde et intensifier le développement du tourisme fluvial à l'embouchure du Canal du Midi ;
- valoriser le site de l'Ecluse Ronde et des abords de l'Hôtel Riquet par des aménagements paysagers afin de mettre en adéquation ce site avec sa réputation internationale et son classement au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Etendre le bassin actuel et augmenter la capacité d'accueil du port et ses services.

Durant cette concertation préalable, le public peut s'exprimer et échanger sur le projet au siège du syndicat mixte (siège de la CAHM, ZI la Causse - 22 avenue du 3ème Millénaire - 34630 Saint-Thibéry, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30) où un dossier de présentation et un registre d'observations sont mis à disposition.

Le dossier de présentation est également consultable ci-dessous.

Les observations du public peuvent être transmises à l'adresse courriel concertationportfluvial@agglohm.net.

Au terme de la concertation préalable, un bilan sera dressé et rendu public depuis les sites internet de la CAHM et de la Direction Territoriale Sud-Ouest de VNF, ainsi que joint au dossier d'enquête publique ultérieur dont fera objet le projet. Ce bilan sera soumis à l'approbation du comité syndical en vue d'une décision sur la poursuite et les éventuelles évolutions du projet. La phase de concertation se prolongera par ailleurs tout au long de la conception du projet.

Tout renseignement peut être demandé aux référents techniques Flore PASQUET (CAHM, 04-99-47-48-22, f.pasquet@agglohm.net) ou Frédéric MILLET (VNF, 03-59-41-31-69, frederic.millet@vnf.fr) ou Roland BONNET (VNF, 05-61-36-24-35, roland.bonnet@vnf.fr).

- 📄 [avis_de_concertation.pdf](#)
- 📄 [arrete_prefectoral_de_creation_du_smo.pdf](#)
- 📄 [deliberation_du_29.05.18_concertation_preable.pdf](#)
- 📄 [note_de_presentation_du_projet.pdf](#)

► Adresse courriel mise à disposition pour recevoir toutes observations du public :

concertationportfluvial@agglohm.net

- 15 jours avant le début du démarrage de cette concertation, l'insertion dans un journal de presse locale d'un avis de concertation précisant sa date de démarrage et sa durée. Cet avis sera repris sur les sites internet de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM), de la Mairie d'Agde et de la Direction Territoriale Sud-Ouest de Voies Navigables de France. Un affichage sur site, en mairie d'Agde et au siège du Syndicat mixte du port fluvial Hérault Méditerranée, sera également prévu dans le même délai, et ce pendant toute la période de concertation,

Annonces légales

SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL HERAULT MEDITERRANEE PROJET DE PORT FLUVIAL SUR LE CANAL DU MIDI A AGDE

Du jeudi 20 Août au vendredi 28 Septembre 2018 se tiendra un temps de concertation préalable avec le public sur le projet d'aménagement du port fluvial herault-méditerranée, en lieu et place de l'actuelle halte fluviale sur le Canal du Midi à Agde.

Par délibération en date du 29 Mai 2018, le comité syndical du port fluvial Hérault-Méditerranée a fixé les objectifs poursuivis concernant la réalisation de ce projet :

- contribuer à la redynamisation du centre-ville d'Agde et plus particulièrement du secteur compris aux abords de la Gare SNCF, du Canal et du Canal du Midi ;
 - diversifier l'offre touristique proposée par l'agglomération d'Agde et intensifier le développement du tourisme fluvial à l'embouchure du Canal du Midi ;
 - valoriser le site de l'Écluse Ronde et des abords de l'Écluse Riquet par des aménagements paysagers afin de mettre en adéquation ce site avec sa réputation internationale et son classement au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
 - Étendre le bassin actuel et augmenter la capacité d'accueil du port et les services.
- Durant cette concertation préalable, le public pourra s'exprimer et échanger sur le projet au siège du syndicat mixte (siège de la CAHM, ZI de la Cause - 22 avenue du 3ème Millénaire - 34630 Saint-Thibéry, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30) ou un dossier de présentation et un registre d'observations seront mis à disposition. Le dossier de présentation sera également disponible sur le site Internet www.agde-herault-mediterranee.net et les observations du public pourront être transmises à l'adresse courriel concertationportfluvial@agde.fr.
- Au terme de la concertation préalable, un bilan sera dressé et rendu public depuis le site Internet de la CAHM et de la Direction Territoriale Sud-Ouest de VNF, ainsi que sur le dossier de enquête publique ultérieur dont sera objet le projet. Ce bilan sera soumis à l'approbation du comité syndical en vue d'une décision sur la poursuite et les éventuelles évolutions du projet. La phase de concertation se prolongera par ailleurs tout au long de la concertation et du projet de permis de construire pour être transmis aux services techniques d'Etat (M. PASQUET (CAHM, 04-99-47-48-22, 1 place St-Jacques) et M. FRIEDRICH MILLET (VNF, 03-99-41-31-69, 10 place Michel Bréchet) ou Roland BOCHNET (VNF, 05-61-98-24-35, relais bonnet@vnf.fr).

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à Montpellier en date du 25/07/2018 il a été constitué une SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes. Dénomination sociale : AU BONHEUR DU PETIT PORT - Siège social : 27 Bis, Quai de la République - 34340 MARSEILLAN - Capital social : 1 000 euros divisé en 1000 parts de 1 euro ; Apport : 1 000 euros en numéraire. Objet : L'activité de vente en gros, demi gros et détail, l'import-export, de tous produits manufacturés vêtements, textiles, bazar, bonnetterie, jouets, parfumerie, chaussures, articles de ménage, articles de plage, cadeaux, sports, presse et divers ; Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ; Gérance : Mlle MARTINE SINGHOREAUX - 34340 MARSEILLAN est nommée pour une durée indéterminée. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BEZIERS

En date du 18/07/2018, le Tribunal de Commerce de BEZIERS a rendu un jugement prononçant la liquidation judiciaire au cours du redressement judiciaire sans activité à l'égard de REYNA (SARL), 7, rue de Chimie, Z.I., 34300 AGDE. N° Registre du Commerce : B 400 575 247, serrurerie, mécanique, maintenance industrielle. Liquidateur : PIERRE-HECTOR FRONTL (SELARL), représentée par Me Pierre-Henri FRONTL, 10 bis rue Beldieu, 34300 BEZIERS.



La Commune d'Agde vend un terrain à bâtir d'une superficie d'environ 1552 m² situé chemin de la Coirne dans un quartier résidentiel. Ce terrain ne pourra pas faire l'objet d'une division parcelaire ultérieure et ne pourra être utilisé que pour la construction d'une seule habitation. Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur offre écrite jusqu'au vendredi 24 août 2018 à 12h à l'adresse suivante : Mairie d'AGDE - Service Foncier - CS 200077 - 34300 AGDE CEDEX. Les offres comporteront un accord de principe de la banque. Pour plus d'informations, merci de contacter le service Foncier aux coordonnées suivantes : 04-67-94-64-33-18.

AM CONSULTANTS

3 Place du Théâtre
Résidence de Théâtre
84000 MONTELMAR

LES BOUCANIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 4.000 Euros
Siège social : La Maison du Port
34300 CAP D'AGDE
 RCS BEZIERS 808 592 958

Aux termes du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 mai 2018, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 20.000 €, pour le porter de 4.000 € à 24.000 €, par la création et l'émission au pair de 660 parts nouvelles de 100 € chacune, intégralement souscrites et libérées en numéraire par compensation avec une créance liquidée et exigible sur la société. Il est résolu la modification de la mention suivante à publier : CAPITAL SOCIAL : Anonyme mention : 4.000 € divisé en 40 parts sociales de 100 € chacune entièrement libérées. Nouvelle mention : 24.000 € divisé en 720 parts sociales de 100 €, chacune entièrement libérées.

Pour avis, le gérant

Les Annonces de LOTO relèvent de la PUBLICITE

Abonnez-vous et recevez votre journal dans votre boîte aux lettres

ROC-ECLERC

LA MAISON DU DEUIL

POMPES FUNERAIRES et MARBRERIE - CONTRATS - OBSEQUES/ARTICLES FUNERAIRES

Interventions sur toutes les communes 24h/24 - 7j/7

- CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE
- CHANGEMENT D'ADRESSE : 31, route de Sète - 34300 AGDE
- NOUVEAU MAGASIN de + 150 m² - Expo : Plaques Funéraires - Fleurs - Marbrerie
- SALLE D'EXPOSITION DE CERCEUELS
- SALLE DE PRÉVOYANCE OBSEQUES

Pour tout renseignement ou correspondance s'adresser au
31, Route de Sète, 34300 AGDE
Tél. 04 67 35 05 55 - www.roc-eclerc-agde.fr

Le saviez-vous ?

Selon les estimations, 10 millions d'ouvriers sont morts en construisant la Grande Muraille de Chine !

La Grande Muraille de Chine est l'une des créations les plus célèbres de l'ingénierie humaine, mais il y a des choses que vous ne connaissez certainement pas à propos de cet ancien site chinois.

La Grande Muraille n'est pas la première fortification érigée en territoire chinois pour protéger les citoyens contre les envahisseurs étrangers. Dès le 6ème siècle av. J.-C., des barrières étaient construites pour repousser les armées nomades.

Lorsque Qin Shi Huang s'empara du pouvoir de principautés voisines en 221 avant notre ère et donna le nom à la dynastie Qin, il entreprit la construction d'un mur de 5000 kilomètres pour protéger son territoire. Les dynasties ultérieures ont continué ce travail et ont ajouté leurs propres fortifications. Alors que la construction commença sous la dynastie Qin, les segments reconnaissables lorsque nous visualisons la Grande Muraille furent en grande partie l'œuvre de la dynastie Ming, qui créa ces facettes entre les XIV^e et XVII^e siècles de notre ère.

Dans une version particulièrement extrême du service communautaire moderne, la construction, l'entretien et la surveillance de la Grande Muraille étaient des tâches régulières des criminels condamnés pendant la dynastie Qin. Pour distinguer les travailleurs hors-la-loi de leurs collègues civils, les autorités rasaient la tête des condamnés, n'arraisonnaient leurs visages et enchaînaient leurs membres.

Les transports étaient de l'humidité à l'évasion facile et même toutes possibles à travailler sur le mur. Ce travail était dangereux et il n'y avait pas évidemment une protection provisoire de chantier comme aujourd'hui, certaines estimations indiquent que 10 millions de travailleurs ont péri en construisant le mur.

Avec tant de vies perdues pendant la construction, les membres de la famille en deuil ont craint que les esprits de leurs proches soient à jamais piégés dans la construction qui leur a coûté la vie. Les ouvriers morts étaient enterrés à proximité du chantier mais aussi dans la muraille elle-même, ce qui fait de cet endroit non seulement la plus longue construction réalisée par l'homme mais aussi le plus grand cimetière du monde.

Petites Annonces

DEMANDES D'EMPLOI

CESU effectue trav. jardin, peinture, elec. plomb, vid. grenier, lavage vitre : 06 19 50 28 82.

OFFRES DE LOCATION

Loue à Arèches en Savoie un apt 2/4 personnes. Eté et Hiver. Rens. HR 04 67 26 27 92.

AGDE A LOUER PLACE DE PARKING

dans garage sécurisé, 300 m gare, accès facile, portail telecommandé
06 08 07 81 45

OCCASION

Vends cause déménagement compresseur/frigo neuf, marque Faure, neuf 339 € soldé 150€. Banquette style Louis XIII, 2 fauteuils assortis, salle à manger Louis XIII, bahut à portes 2 60 m x 1,15, table assortie 1,95 m avec 6 chaises Louis XIII, excellent état, valeur 4500 €, soldé 1500 €. Pendule Comtoise très ancienne en état de marche, 600 €. 2 Fauteuils Voltaire 100 € de leur. Visible à Vias. Tél. HR 04 67 21 38 59.

BATEAUX

Particulier loue saison au Grau d'Agde villa T2 (4 pers), bord de mer, jardin, parking privé. Tél. 06 27 05 44 88.

ARTISAN

SYL.BAT
Auto-entrepreneur Numéro SIREN 831567540, sérieux et fiable 18 ans d'expérience dans le métier du bâtiment, propose ses services dans le secteur d'Agde et alentours (dans un rayon de 100km).

Les prestations sont : Salle de Bain, Menuiserie (fenêtres, parquets, etc.), Cuisine, Faïence, Carrelage, Plaques de plâtre, Enduit, Peintures.

Titulaire d'une garantie décennale.

A votre écoute pour toute demande de devis gratuit.
06 68 03 11 06, syl.bat@outlook.com

AUCUNE DOMICILIATION N'EST REÇUE AU BUREAU DU JOURNAL

Toutes les annonces doivent mentionner les coordonnées de la loueur

SOS PC 34

N°1 régional du dépannage à domicile professionnel et particulier

Dépannage informatique à domicile

Vente PC, assemblage, accès internet, formation, agréé tous FAI

4, Av. Victor Hugo - AGDE
04 67 93 31 20
www.sospc34.com

L'AGATHOIS

L'AGATHOIS est imprimé sur du papier 100% recyclé

Officiellement habilité pour l'insertion des annonces légales et judiciaires dans l'Arondissement de Béziers (4,16 € HT la ligne selon l'arrêté du 21/12/2017).

Propriétaire, directeur, responsable de la rédaction : Vincent MIRANDE
N° CPPAP : 1222187744 - N° ISSN : 1262-2559

Annonces et publicités sont reçues à l'Imprimerie Agathoise :
5, rue des Moulins à Hulle - Z.I. des Sept Fontaines - AGDE - Tél. : 04 67 94 87 50
Fax : 04 67 94 42 09 - Adresse Postale : B.P. 40098 - 34304 AGDE Cedex.

Adresses électroniques :
journal.agathois@wanadoo.fr • imprimerie.agathoise@wanadoo.fr
Site : www.agathoisimprimerie.fr

RTL2

96.1 FM

CONTRAT DE LOCATION EN VENDE AU BUREAU DU JOURNAL

PETITES ANNONCES L'AGATHOIS

UNE LETTRE MAJUSCULE PAR CASE - UNE CASE ENTRE CHAQUE MOT

TARIF (2 lignes minimum)	Offre location Immobilier			
	1 FOIS	2 FOIS	3 FOIS	4 FOIS
	3 € la ligne	4 € la ligne	5 € la ligne	6 € la ligne
SUPPLEMENT				
Cadre : 4 €	2 € la ligne	3 € la ligne	4 € la ligne	5 € la ligne
Gras : 4 €				
Photo : forfait 10 €				
	Autres rubriques			
	1 € la ligne	2 € la ligne	3 € la ligne	G.
	Demandes d'emploi			
	1 € la ligne	2 € la ligne	3 € la ligne	G.

A ADRESSER AVEC LE CHEQUE OU A DEPOSER A

Imprimerie Agathoise
SARL Armancette

BP 40098, 34304 AGDE CEDEX

La grille et le règlement à l'ordre de L'AGATHOIS doivent nous parvenir avant le mercredi midi, pour parution le jeudi matin. BUREAU OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI 8h - 12h et 14h - 18h

► Avis sur le Site internet de la CAHM :

The screenshot shows the website of L'Agglo Hérault Méditerranée. On the left is a navigation menu with categories like 'Droit des sols', 'Maison de l'habitat', 'Maison de l'entreprise', etc. The main content area features a large banner for 'ZÉRO PESTICIDE' with the slogan 'C'est l'affaire de tous !'. Below this is a notice titled 'Avis d'ouverture de la concertation préalable concernant le...' regarding the port project. The notice includes details about the consultation dates (20 August to 28 September 2018), the location (ZI le Causse - 22 avenue du 3ème Millénaire - 34630 Saint-Thibéry), and contact information for the CAHM. To the right, there is a section for 'Le Mag de l'Agglo' and a map of the '20 communes' served by the agglomeration.

► Avis sur le site Internet de la Ville d'Agde :

The screenshot shows the website of the City of Agde. The header includes the city logo and navigation links for 'VOS DÉMARCHES', 'LA MAIRIE', 'SOLIDARITÉS', 'CULTURE & PATRIMOINE', 'SPORTS', 'ÉDUCATION & JEUNESSE', and 'ÉCONOMIE'. The main content area features a notice titled 'Projet de port fluvial sur le Canal du Midi à Agde' with the subtitle 'Concertation préalable du 20 Août au 28 Septembre 2018'. Below the title is an aerial photograph of a marina. The notice provides contact information for the CAHM and a link to the project's website.

► Avis sur le site Internet de VNF :

The screenshot shows the VNF website. The main content area features a notice titled 'Projet de port fluvial à Agde, ouverture de la concertation préalable' published on August 3, 2018. The notice provides details about the consultation dates and location, and includes contact information for the CAHM. A green speech bubble icon with an 'i' is positioned to the right of the text. On the right side, there is a sidebar titled 'Dans la même rubrique' containing a list of related articles and documents, such as 'L'organigramme de la Direction territoriale Sud-Ouest de VNF' and 'Projet de port fluvial à Agde, ouverture de la concertation préalable'.

► Affichage au siège du SMO (CAHM) :



► Affichage en mairie d'Agde :



► Affichage en mairies annexes du cœur de ville, du Grau d'Agde et du Cap d'Agde :



► Affichage sur site :



- des messages d'information sur les panneaux d'information lumineux de la ville d'Agde seront également diffusés durant la durée de la concertation.

Il est à noter par ailleurs, qu'une interview de Sébastien FREY, Vice-Président à l'aménagement du territoire à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été diffusé le sur les antennes de France Bleu Hérault et sur leur site Internet à compter du Dimanche 9 Septembre.

France Bleu Toute la France ▼
Infos Sports Musique Loisirs Émissions

Bientôt un nouveau port de plaisance fluviale à Agde

Dimanche 9 septembre 2018 à 8:52 - Mis à jour le vendredi 7 septembre 2018 à 4:24
Par Stefane Pocher, France Bleu Hérault

Voies navigables de France (VNF) et Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ont prévu d'agrandir le port fluvial d'Agde. Un chantier très attendu. Les travaux devraient débiter d'ici fin 2019. 250 anneaux seront disponibles contre 80 aujourd'hui.

Tiguan
5 ou 7 places
Une affaire de

Choisissez votre station **Un projet très attendu explique Sébastien Frey, premier adjoint à la mairie d'Agde, en charge de ce dossier**
00:00:51

III. BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION PREALABLE :

Globalement, la participation à cette concertation préalable a été plutôt faible. On constate :

- aucune mention manuscrite n'a été inscrite au registre d'observations par le public mais deux courriers y ont été joints,
- 2 courriers sont arrivés par voie postale,
- 6 courriels ont été envoyés à l'adresse spécifique mise en place pour la concertation, dont l'un ne concerne qu'une demande de renseignement et l'autre double l'un des deux courriers envoyés par voie postale.

On peut donc conclure que 8 personnes se sont manifestement prononcées sur le projet dans le cadre de la concertation préalable.

IV. BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION PREALABLE :

Quatre observations sont clairement favorables au projet et demande à ce qu'il puisse se poursuivre.

Une observation est plus critique sur la nécessité de prévoir un agrandissement de la darse alors qu'il est constaté de nombreuses épaves le long du Canal. Elle est critique également au vue de paramètres extérieurs au projet, à savoir l'absence de précisions apportées sur les projets d'aménagement et d'entretien du Canalet.

Enfin, six interventions sont constructives et permettent d'intégrer des demandes de compléments au projet à savoir :

- deux loueurs de bateaux présents actuellement sur le site s'inquiètent de la place qui leurs sera laissée dans le cadre du projet, car leurs emplacements n'apparaissent pas sur les plans diffusés, et demandent à ce qu'ils puissent poursuivre leur activité dans le cadre du futur port fluvial ; l'un deux demande également explicitement à ce que son activité puisse être maintenue durant la période des travaux du port.
- quatre observations portent sur des suggestions d'aménagement complémentaire au projet, à savoir la création d'un local pour une exposition ou un musée sur le métier des mariniers, le développement de services aux usagers (location de vélos, laverie, ...), le développement d'une signalétique spécifique depuis le port jusqu'à la Guinguette de Bessan afin de développer les liaisons fluviales entre les deux sites, et l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants dans le cadre du jardin paysager projeté à proximité du parc de stationnement.
- un courriel vise à proposer les services d'une société pour le développement d'activités écotouristiques autour du Canal du Midi.

V. LES ENSEIGNEMENTS ET SUITES A DONNER

Au vue de la participation du public à cette concertation préalable, il apparait souhaitable de maintenir l'information sur le projet en laissant sur le site Internet de la CAHM les éléments explicatifs et la possibilité au public de transmettre leurs observations sur l'adresse courriel concertationportfluvial@agglohm.net déjà mise à disposition dans le cadre de la concertation préalable. Le cas échéant, l'information du public pourra également être faite dans le cadre des comités de quartier de la ville d'Agde et/ou lors d'une réunion publique.

Compte tenu du contenu des observations, on peut néanmoins d'ores et déjà reconnaître que le projet recueille globalement des avis favorables, quasi aucune opposition, mais il semble devoir être précisé et complété par des aménagements qui peuvent tout à fait être étudiés pour un projet de qualité.

La question du maintien des activités de location existantes devra néanmoins être spécifiquement analysée, au regard notamment de la qualité des prestations proposées, dans le cadre du renouvellement des conventions d'occupations temporaires (COT) actuellement en cours ; l'idée première étant de permettre autant que possible leur maintien dans le cadre du projet, sous réserve qu'elles puissent lui être compatibles, notamment en terme de localisation.